

7 janvier 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 7 janvier 2013 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence : Lucie Gilbert

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 est proposée par Marco Laplante.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$630,402.85. (chèques numéro 16 913 à 17 024 sauf 16 946).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne mentionne que l'anneau de glace qui a été fait à côté de la patinoire est très apprécié. Ce commentaire sera transmis au comité des Loisirs.

RÉSOLUTION POUR VENTE ET ADJUDICATION D'IMMEUBLES

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité de confier le mandat à la MRC Robert-Cliche pour la vente et l'adjudication des immeubles de la municipalité pour non paiement de taxes.

DÉROGATION MINEURE AU 2218 RUE PRINCIPALE

Le propriétaire du 2218 rue Principale, M. Alexandre Daigle, fait une demande de dérogation mineure qui consiste à construire un abri d'auto en avant de son garage et qui aurait une marge latérale de 1,20 mètre au lieu de 2 mètres tel que l'exige la réglementation.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la demande dérogation du 2218 rue Principale qui consiste à construire un abri d'auto à une marge latérale de 1,2 mètre au lieu de 2 mètres comme l'exige la réglementation soit acceptée.

SUIVI DOSSIER ENSEIGNE ÉLECTRIQUE

Cathy Poulin demandera un prix à Préfab Gosselin pour une base de béton. Aussi, celle-ci a tenté à plusieurs reprises de rejoindre l'électricien pour l'alimentation électrique. Robert Nadeau s'occupera de le rejoindre le plus tôt possible. Pour ce qui est de l'enseigne, celle-ci est presque terminée.

SUIVI AGRANDISSEMENT GARAGE

L'architecte doit remettre les plans finaux sous peu ainsi que l'estimation du coût du projet.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Tout va très bien avec les nouveaux opérateurs de machinerie d'hiver. Luc Faucher peut maintenant partir seul avec la charrue.

b) Loisirs et embellissement

Cathy Poulin demandera au concierge de ramasser les décorations de Noël.

c) Eau potable

Tout est normal.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

M. Henri Gagné a discuté avec M. Perreault de Saint-Séverin, endroit où la borne sèche est prévue. Celui-ci a mentionné à M. Gagné qu'un lac aurait déjà été creusé un peu plus haut que chez lui spécialement pour la sécurité incendie dans la période où M. Gérard Faucher était maire. Après avoir vérifié avec le conseil de Saint-Séverin, personne n'est au courant de ceci. Ils prendront des informations à ce sujet et nous reviendront.

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Plainte déposée par trois résidents de Saint-Séverin qui se plaignent de l'état de la chaussée du Rang 1. Une réponse leur sera envoyée à l'effet que nous prenons bonne note de leurs commentaires et que nous ferons tout notre possible pour améliorer la situation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Le conseiller Marco Laplante mentionne que beaucoup de gens semblent jeter leur cendre dans les poubelles et que cette pratique coûte très chère à la Municipalité. Il faudrait donc sensibiliser les citoyens à ce sujet. Une note sera mise dans le Frédéricois et le maire demandera conseil à François Robert, coordonateur en matières résiduelles à la MRC Robert-Cliche.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 20h50.